☞ PRIX, trois ſous. ☜



LETTRE
PASTORALE
DE M. DE MIRABEAU,

Pour ſervir d'inſtruction ſur la Conſtitution Civile du Clergé, & opérer la converſion des Evêques & Curés qui s'oppoſeroient à prêter le ſerment preſcrit par la Loi du 26 décembre 1790.

IL ne peut y avoir de national dans un empire, que les inſtitutions établies pour produire des effets politiques; & la religion n'étant que la correſpondance de la penſée & de la ſpiritualité de l'homme avec l'eſprit divin, il s'enſuit qu'elle ne peut prendre, ſous ce rapport, aucune forme civile ou légale. Le chriſtianiſme principalement s'exclut par ſa naiſſance de tout ſyſtême de légiſlation locale. Dieu n'a pas créé ce flambeau pour donner des couleurs & des formes à l'organiſation ſociale des Français, mais il l'a poſé aux yeux de l'univers pour être le point de ralliement & le centre d'unité du genre humain. Que ne nous blâme-t-on auſſi de n'avoir pas déclaré que le ſoleil eſt l'aſtre de la nation, & que nul autre ne ſera capable de nous éclairer?......

O étrange inconséquence ! Quels sont ces hommes qui nous demandoient avec une chaleur & une amertume si peu chrétiennes, un décret qui rendît le christianisme constitutionnel ! Ce sont les mêmes qui blâmoient la constitution nouvelle ; qui la présentoient comme la subversion de toutes les loix de la justice & de la sagesse ; qui la dénonçoient de toutes parts comme l'arme de la perversité, de la force & de la vengeance : ce sont les mêmes qui nous disoient que cette constitution devoit perdre l'état & déshonorer la nation française. Pourquoi vouliez-vous donc introduire une religion que vous faites profession de chérir & d'adorer, dans une législation que vous faites gloire de décrier & de haïr ? Pourquoi voudriez-vous unir ce qu'il y a de plus saint & de plus auguste dans l'univers, avec ce que vous regardez comme le plus scandaleux divorce de la nature divine & humaine ? Quel rapport, vous disoit S. Paul, peut s'établir entre la justice & l'iniquité ? Et pourroit-il y avoir alliance entre Christ & Bélial....

Quoi ! les pontifes de notre culte ne reconnoissent-ils plus dans leur mission le même caractère dont les apôtres furent revêtus ? La puissance apostolique ne subsiste-t-elle pas dans les évêques, comme successeurs des apôtres dans l'universalité de sa première institution ? Chacun d'eux, au moment de sa consécration, n'est-il pas devenu ce que fut chaque apôtre au moment où il reçut sa mission aux pieds du pasteur de l'église, & n'est-il pas envoyé comme Jésus-Christ l'a été par son père ? enfin n'a-t-il pas été investi de l'aptitude applicable à tous les lieux & à tous les hommes, & toujours subsistante sans nulle altération, & indépendamment de toutes les démarcations & de toutes les variations qu'elle peut éprouver ?......

Le pontife de Rome n'est, comme S. Pierre le fut

lui même, que le pasteur indiqué pour être le point de réunion de tous les pasteurs, l'interpellateur des juges de la foi, le dépositaire de la croyance de toutes les églises, le conservateur de la communion universelle, & le surveillant de tout le régime intérieur & spirituel de la religion. Ah! tous ces rapports n'établissent aucune distinction ni aucune dépendance réellement hiérarchique entre lui & les évêques des autres églises, & ceux-ci ne lui doivent, en montant sur leur siége, que l'attestation de leur union au culte, de leur volonté d'être pasteurs dans l'esprit & dans le sens de la croyance catholique, & de correspondre au saint-siége comme au principal tronc de l'autorité que Jésus-Christ a donnée à son église. On ne connut jamais dans l'antiquité ecclésiastique d'autre forme pour l'installation des pontifes......

Nous accusera-t-on d'avoir retréci la puissance épiscopale, & d'avoir élevé le simple sacerdoce au niveau de l'épiscopat? Ne semble-t-il pas plutôt que le premier objet de nos dispositions sur son régime ait été de lui rendre cette immensité qu'il eut dans son origine? A moins que ce ne soit rompre la constitution hiérarchique qui distingue les premiers pasteurs & les pasteurs inférieurs, que de donner à l'évêque de chaque église un conseil, & de régler qu'il ne pourra faire aucun acte d'autorité dans le gouvernement du diocèse, qu'après en avoir délibéré avec le presbytère diocésain, comme si cette supériorité que le pontife exerce de droit divin sur son clergé, l'affranchissoit du devoir imposé par le droit naturel à tous les hommes chargés d'un poste difficile, d'invoquer les secours, les conseils & les lumières de l'expérience, de la maturité & de la sagesse, comme si dans ce point, comme dans tous les autres, l'Assemblée Nationale n'avoit pas rétabli l'usage des premiers siécles de l'église.....

Cependant, parce que l'Assemblée nationale chargée de proclamer les droits sacrés du peuple, l'a rappelé aux élections des ecclésiastiques, parce qu'elle a rétabli la forme antique de ces élections & tiré de sa dessuétude un procédé qui fut une source de gloire pour la religion, aux beaux jours de sa nouveauté, voilà que des ministres de la religion crient à l'usurpation, au scandale, à l'impiété, réprouvent comme le plus grand attentat à l'imprescriptibilité du clergé le droit d'élection restitué au peuple, & osent réclamer un concours prétendu nécessaire du pontife de Rome, parce qu'autrefois un pape immoral & un despote violent fabriquèrent a l'insu de l'église & de l'empire, ce contrat profane & scandaleux, ce concordat qui n'étoit que la coalition de deux usurpateurs pour se partager les droits & l'or des Français. La nation, son clergé à la tête, ne cessa d'opposer à ce brigandage tout l'éclat d'une résistance unanime. Les prélats redemandèrent les élections & revendiquèrent avec une énergie persévérante la pragmatique, qui seule avoit fait jusqu'alors le droit commun du royaume.

Et c'est ce concordat irréligieux, cette convention simoniaque qui, au temps où elle se fit, attira sur elle tous les anathêmes du sacerdoce français; c'est cette copulation criminelle de l'ambition & de l'avarice, ce pacte ignominieux qui imprimoit aux fonctions religieuses la tache honteuse de la vénalité, qu'aujourd'hui nos prélats ont l'impudeur de réclamer au nom de la religion......

Parmi les plus implacables détracteurs de l'établissement des élections, combien en est-il à qui nous pourrions faire cette terrible réponse? Est-ce à vous d'emprunter l'accent de la piété pour condamner une loi qui vous assigne des successeurs dignes de l'estime & de la vénération de ce peuple, qui n'a cessé de conjurer le ciel,

d'accorder à ses enfans un pasteur qui les console & les édifie ? Est-ce à vous d'invoquer la religion contre la stabilité d'une constitution qui doit en être l'inébranlable appui, vous qui ne pourriez soutenir un seul instant le moindre examen, si tout-à-coup l'austère vérité venoit manifester au grand jour les ténébreuses intrigues qui ont déterminé votre élévation à l'épiscopat.

Vous qui êtes le fruit de ces iniquités effrayantes ; vous qui souffriez qu'on appelât aux premiers emplois du sacerdoce ceux qui croupissoient dans l'oisiveté & l'ignorance, & qu'on fermât impitoyablement les portes du sanctuaire à la portion sage & laborieuse de l'ordre ecclésiastique. Comment ces hommes, qui font ostentation d'un si grand zèle pour assurer aux églises un choix de pasteurs dignes d'un nom si saint, comment ont-ils donc pu se taire si long-temps, lorsqu'ils voyoient le sort de la religion & le partage des augustes fonctions de l'apostolat abandonnés à la gestion d'un ministre esclave des intrigues qui environnoient le trône ? Les occasions de s'élever contre ce sacrilége trafic, se présentoient au clergé à des époques régulièrement renaissantes ; mais que faisoit-il dans ces assemblées ? Au lieu de chercher un remède aux maux de la religion, au lieu d'éclairer la sagesse d'un prince religieux & juste sur l'impiété qu'il étoit du devoir des pasteurs de lui dénoncer, l'église de France sacrifioit aux impitoyables oppresseurs du peuple ; elle portoit puérilement aux pieds du monarque un vain éloge, tribut d'adulation, & des contributions qu'elle imposoit à la classe pauvre, assidue & vigilante des ouvriers évangéliques.

Et de nos jours, quand & comment les évêques intervenoient-ils donc dans la distribution des places diocésaines & paroissiales ? Il y avoit des siéges pontificaux à remplir ; & le roi les donnoit : il y avoit de riches ab-

bayes à conférer ; & la cour les conféroit. Une très-grande partie des bénéfices-cures étoit à la diſpoſition des patrons ou de collateurs laïques ; & ces laïques en diſpoſoient. Un non-catholique, un juif, par la ſimple acquiſition d'une terre ſeigneuriale, devenoient les arbitres de la deſtinée de la religion ; ainſi les grands titres & les grandes places de l'égliſe ſe diſtribuoient ſans la participation & même à l'inſu du clergé ; & ce qui lui reſtoit de droit ſur les nominations aux cures ſubalternes, ne ſervoit qu'à rendre plus publique & plus ſenſible ſa nullité en adminiſtration bénéficiale.

Paſteurs & diſciples de l'évangile, qui calomniez les principes des légiſlateurs de votre patrie, ſavez-vous ce que vous faites ; vous conſolez l'impiété des inſurmontables obſtacles que la loi veut impoſer aux progrès de ſon déſolant ſyſtême ; & c'eſt de vous-même que l'ennemi du dogme évangélique attend aujourd'hui l'abolition de tout culte & l'extinction de tout ſentiment religieux. Figurez-vous que les partiſans des autres religions, calculant pas à pas la dégradation de la nôtre pour la conduire à ſa chûte, prononcent dans leurs cercles ce diſcours :

Vos repréſentans avoient reporté ſur ſes baſes antiques l'édifice du chriſtianiſme, & nos meſures pour le renverſer étoient vaines ; mais ce qui devoit donner à la religion une ſi grande & ſi impertubable exiſtence, devient maintenant le gage de notre triomphe & le ſignal de la chûte du ſacerdoce & de ſes temples. Voyez ces prélats & ces prêtres qui ſoufflent, dans quelques contrées du royaume, l'eſprit de ſoulèvement & de fureur. Voyez ces proteſtations perfides où l'on menace de l'enfer, ceux qui reçoivent la liberté. Voyez cette affectation de prêter aux légiſlateurs de l'empire le caractère atroce des anciens perſécuteurs des chré-

tiens. Voyez ce ſacerdoce, méditant ſans ceſſe des moyens pour s'emparer de la force publique, pour la diriger contre ceux qui l'ont dépouillé de ſes anciennes uſurpations. Voyez avec quelle ardeur ils égarent les conſciences, alarment la piété des ſimples, effrayent la timidité des foibles, & comme ils s'attachent à faire croire au peuple que la révolution & la religion ne peuvent ſubſiſter enſemble. Or, le peuple finira par le croire; & balancé dans l'alternative d'être chrétien ou libre, il prendra le parti qui coûtera le moins à ſon beſoin de reſpirer de ſes anciens malheurs; & alors il ne voudra plus reconnoître ni adorer que le dieu créateur de la nature & de la liberté; & alors tout ce qui lui retracera le dieu de l'évangile, lui ſera odieux; il ne pourra plus que ſacrifier ſur l'autel de la patrie; il ne verra plus ces anciens temples que comme des monumens qui ne ſauroient plus ſervir qu'à atteſter combien il fut long-temps le jouet de l'oppreſſion. Il ne pourra donc plus ſouffrir que ſon ſang ſoit appliqué aux dépenſes du culte; & voilà comment cette religion étoit deſtinée à s'anéantir dans le tombeau que lui creuſeront ſes propres miniſtres....

Calmez-vous donc, ah! calmez-vous, prêtres, miniſtres du dieu de paix & de vérité; rougiſſez de vos exagérations incendiaires, & ne voyez plus notre ouvrage à travers vos paſſions. Nous ne vous demandons pas de jurer contre la loi de votre cœur, mais nous vous demandons, au nom du Dieu ſaint qui doit nous juger tous, de ne pas confondre des opinions humaines & des traditions ſcholaſtiques, avec les regles inviolables & ſacrées de l'évangile. S'il eſt contraire à la morale d'agir contre ſa conſcience, il ne l'eſt pas moins de ſe faire une conſcience d'après des principes faux & arbitraires. L'obligation de faire ſa conſcience eſt antérieure à l'obligation de ſuivre ſa

conſcience. Les plus grands malheurs publics ont été cauſés par des hommes qui ont cru obéir à Dieu & ſauver leurs ames.

Et vous, adorateurs de la religion & de la patrie, Français, peuple ſimple, fidele & généreux, mais fier & reconnoiſſant, voulez-vous apprécier les grands changemens qui viennent de régénérer ce vaſte empire; contemplez le contraſte de votre état paſſé & de votre ſituation à venir. Qu'étoit la France, il y a peu de mois? Les ſages y invoquoient la liberté, & la liberté étoit ſourde à la voix des ſages. Les chrétiens éclairés y demandoient où s'étoit réfugié la religion de leurs peres; & la vraie religion de l'évangile ne ſe trouvoit nulle part. Nous étions une nation ſans patrie, un peuple ſans gouvernement, une égliſe ſans caractère & ſans régime....

A BORDEAUX,

Chez A. LEVIEUX, Imprimeur de la Garde Nationale Bordelaiſe, Hôtel du Département.